



N°2026-01-01

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SEANCE DU 6 FEVRIER 2026  
CONVOCAION DU 29 JANVIER 2026

### Nombre de conseillers :

- En exercice	:	23
- Présents	:	17
- Représentés	:	3
- Absents	:	3
- Votants	:	20

L'an deux mille vingt-six, le six février, le Conseil Municipal de LA BERNERIE-EN-RETZ, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

**Etaient présents :** Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Jean-Yves LAIGLE, Catherine LEROY, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Eric SCHMITLIN, Pascale BARDOU, Mylène FAJFER, Isabelle MONNIER, Muriel SALEMBIER, Reynald EPIE, Antoine CHIFFOLEAU et Roland BATAILLE.

### Etaient représentés :

Marie-Françoise DION donne pouvoir à Pascale BARDOU,  
Eloïse BOUTIN donne pouvoir à Mylène FAJFER,  
Arnaud BECHENNEC donne pouvoir à Reynald ÉPIÉ,

**Etaient absents :** Julie PIERRE, Alexandre LITAUD, Claude TILLY

**Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) :** Roland BATAILLE est nommé secrétaire de séance.

### OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget primitif 2026,

### Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de :

- Gestion managériale de l'équipe des espaces verts,
- Réalisation des travaux et de l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité,
- Suivi, mise à jour et actualisation du Plan de Gestion Différenciée des Espaces Verts (PGDEV), suivi du Schéma Directeur de Plantation des Arbres (SDPA) et suivi du patrimoine arboré

### Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à compter du 15 février 2026. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique L332-8 2° pour les besoins du service ou si la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Nomination au grade et échelon du candidat fonctionnaire, dans le cadre d'emploi des adjoints techniques
- Rémunération selon l'indice majoré correspondant à l'échelon du candidat,
- Le cas échéant, en cas d'intégration directe, recrutement au grade d'adjoint techniques à l'échelon correspondant à la reprise d'ancienneté validé avec le candidat.
- Rémunération sur une fourchette comprise entre de l'indice majoré 366 et l'indice majoré 387.

**CONSIDERANT** l'avis favorable favorable de la commission de gestion réunie le 3 février 2026,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées et par 20 voix

- **ADOpte** cette proposition qui emporte modification du tableau des emplois et des effectifs.
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Pour copie conforme,

à la Bernerie-en-Retz, Le 9 février 2026,

Le secrétaire de séance,

Roland BATAILLE



Le maire,

Jacques PRIEUR

